



Conseil communal
Séance n°4 du 29 avril 2019
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

1). DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 03 du 25 mars 2019 - Examen - Décision.

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 03 du 25 mars 2019 : projet de PV.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

2). DG - Projet de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal de MORLANWELZ - Adoption - Examen - Décision.

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) prescrit en son Chapitre II, Section 2, article L1122-18 que le Conseil communal adopte un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), qui :

- consigne toutes les dispositions que le C.D.L.D. prescrit dans sa première partie ;
- peut comprendre des mesures complémentaires relatives au fonctionnement du Conseil ;
- fixe les conditions dans lesquelles sont organisées les réunions communes du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale ;
- arrête des règles de déontologie et d'éthique, dont notamment le refus d'accepter un mandat qui ne pourra être assumé pleinement, la participation régulière aux séances du Conseil, du Collège et des Commissions, les relations entre les Élus et l'Administration locale, l'écoute et l'information du Citoyen.

Il est demandé au Conseil communal d'adopter ce projet de ROI comme ROI définitif.

3). DG (MPs) - Marché public de services N° 2018MO/019 - « Mission d'assistance à la mise en oeuvre du Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.) pour la Commune et le C.P.A.S. de MORLANWELZ + Externalisation de la fonction de D.P.O. (Data Protection Officer) » - Approbation du D.P.O. en la personne de M. Quentin RANDAXHE (BISOFT (BDE GROUP) - Examen - Information.

La Commune de MORLANWELZ a lancé et attribué un marché public de services N° 2018MO/019 - « Mission d'assistance à la mise en oeuvre du Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.) pour la Commune et le C.P.A.S. de MORLANWELZ + Externalisation de la fonction de D.P.O. (Data Protection Officer) » à la Société BISOFT (BDE GROUP) S.A., Chaussée de Roodebeek, 331 à 1200

BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-LAMBERT) (pour un montant de 28.029,56 euros hors TVA ou 33.915,77 euros, 21% TVA comprise).

Il s'agit d'un marché conjoint pour lequel il était recommandé que la Commune de MORLANWELZ exécute la procédure et intervienne au nom du C.P.A.S. de MORLANWELZ à l'attribution du marché, conformément à la Délibération du Conseil de l'Action Sociale du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ du 30 mai 2018 (réf. : cas/20180530-5).

Le marché consiste en la mise en conformité de la Commune et du C.P.A.S. de MORLANWELZ au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) : Mission d'assistance à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données R.G.P.D. (Analyse / Plan d'actions / Implémentation / Amélioration continue et sensibilisation / ...) et Externalisation de la fonction de D.P.O. (Data Protection Officer).

La Société BISOFT (BDE GROUP) S.A., Chaussée de Roodebeek, 331 à 1200 BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-LAMBERT) a démarré sa mission et il s'agissait dès lors de confirmer M. Quentin RANDAXHE, employé de ladite Société, comme D.P.O. pour la Commune et le C.P.A.S. de MORLANWELZ.

Le Collège communal de MORLANWELZ en sa séance du 15 avril 2019 a pris délibération (cc/19/15/67) en ce sens.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de prendre connaissance de cette décision.

Direction Financière

4). DF - Procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ pour le quatrième trimestre 2018 - Notification.

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) relatif à la vérification de l'encaisse de la Directrice Financière prescrit qu'au moins une fois dans le courant de chaque trimestre de l'année civile une situation soit présentée au Conseil communal.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est invité à prendre connaissance de la situation de la trésorerie communale de MORLANWELZ au 31 décembre 2018 telle qu'elle a été vérifiée pour le quatrième trimestre 2018 et qui présente un solde 2.566.492,97 euros.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre connaissance.

Service GRH

5). GRH - Personnel communal - Procédure de recrutement d'un(e) Chef(fe) de Bureau Administratif (CBA) de niveau A par promotion - Examen - Décision.

Attendu qu'un emploi de Chef de Bureau Administratif (CBA) est vacant dans le Cadre de l'Administration communale de MORLANWELZ.

Il y a lieu de procéder au recrutement par promotion aux conditions stipulées dans le Statut Administratif de la Commune de MORLANWELZ, à savoir :

- avoir la qualité d'agent statutaire définitif,
- disposer d'une évaluation au moins « positive » ou « à améliorer »,
- compter une ancienneté administrative minimale de 4 ans dans l'échelle D5 ou D6, d'employé(e) d'administration, ou C3 ou C4 de Chef administratif,
- avoir acquis une formation complète en sciences administratives (3 modules),
- réussir, devant une commission de sélection constituée comme prévu à l'art. 30 du statut administratif, un examen dont le programme comprend les épreuves comme prévues à l'art. 37, et pour la présente fonction, identiques à celles prévues pour le recrutement ;
- et obtenir, pour être classé, 50 % dans chacune des épreuves et 60 % au total.

Le Budget communal de MORLANWELZ 2019 prévoit la dépense.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver la procédure de recrutement par promotion.

Quant à la délégation du Conseil communal de MORLANWELZ au Collège communal de MORLANWELZ se rapportant à la sélection du candidat.

Il serait opportun pour le Conseil communal de MORLANWELZ de déléguer au Collège communal de MORLANWELZ sa compétence de désignation d'un lauréat au présent examen de promotion concernant le poste de Chef(fe) de Bureau Administratif (CBA) A1. En effet, cette procédure de promotion nécessite un certain temps afin d'organiser l'examen, de constituer un jury, de laisser suffisamment de temps aux candidats potentiels pour prendre connaissance de l'annonce et étudier, de corriger l'épreuve écrite, un certain temps doit également séparer l'épreuve orale de l'écrite. Il se peut donc, au final, que cette procédure de recrutement par promotion prenne fin dans la période juillet/septembre où aucun Conseil communal ne siège. Afin de disposer d'un(e) Chef(fe) de Bureau Administratif (CBA) opérationnel le plus tôt possible, il y a donc lieu de déléguer la compétence de désignation d'un lauréat.

Le Collège communal de MORLANWELZ fera alors un rapport au Conseil communal de MORLANWELZ sur sa sélection.

Service Enseignement

- 6). ENS - Désignation du représentant du Pouvoir Organisateur de MORLANWELZ au sein de l'Assemblée Générale (AG) du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (C.E.C.P.) - Examen - Décision.**

Suite aux élections communales du 14 octobre 2018, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants à l'Assemblée Générale (AG) du Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (C.E.C.P.).

Chaque Pouvoir Organisateur affilié au C.E.C.P. dispose d'un siège au sein de son Assemblée Générale (AG).

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de désigner ce(te) représentant(e).

- 7). ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de l'Enseignement communal de MORLANWELZ - Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive - Examen - Décision.**

L'article 31 du Décret du 06 juin 1994 fixe le statut des membres du Personnel subsidié de l'Enseignement Officiel Subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs dans les Écoles Fondamentales mixtes de l'Enseignement communal de MORLANWELZ.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de déclarer les vacances d'emplois ci-après : DÉFINITIFS :

- 24 périodes d'instituteur(trice) primaire,
- 30 périodes de maître(sse) en philosophie et citoyenneté,
- 2 périodes de maître(sse) de religion orthodoxe.

Service Marchés Publics

- 8). MPs - Marché public de travaux N° 20190027 - « Réfection de la toiture de l'Église de MONT-SAINTE-ALDEGONDE (MORLANWELZ) » - Approbation des conditions et du mode de passation - Examen - Décision.**

Il est soumis à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ les conditions et le mode de passation du marché public de travaux N° 20190027 « Réfection de la toiture de l'Église de MONT-SAINTE-ALDEGONDE (MORLANWELZ) ».

Le présent marché vise à la réfection et aux réparations des dégâts au niveau de la toiture de l'Église de MONT-SAINTE-ALDEGONDE (MORLANWELZ).

La Cellule Marchés Publics de la Commune de MORLANWELZ a établi le Cahier Spécial des Charges (C.S.C.) N° 20190027.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 41.322,31 euros hors TVA ou 50.000,00 euros, 21% TVA comprise.

Le montant estimé hors TVA n'atteint pas la limite pour l'utilisation de la procédure négociée sans publication préalable de 144.000,00 euros.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget Extraordinaire de l'Exercice 2019 de la Commune de MORLANWELZ, article 790/724-54.

Une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 04 avril 2019, un avis de légalité favorable a été accordé par la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ le 04 avril 2019.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'admettre cette dépense et d'approuver les conditions et le mode de passation de ce marché.

Service Sports - Jeunesse - 3ème Age - Culture et Fêtes

9). SJ3AFC - Convention d'occupation de la buvette de la Salle de Sports « Baume-Marpent » - Modification - Examen - Décision.

En séance du 26 septembre 2011 (CC11/7/38), le Conseil communal de MORLANWELZ a marqué son accord sur la convention d'occupation de la buvette par l'A.S.B.L. " École Des Jeunes Futsal Morlanwelz " (E.D.J. Futsal Morlanwelz). La Convention a fait l'objet d'un renouvellement chaque année tacitement depuis lors. Dernièrement, les représentants de l'A.S.B.L. " E.D.J. Futsal Morlanwelz " ont rencontré M. l'Échevin des Sports en vue de faire le point sur la situation du Club. En vue de pérenniser le fonctionnement de l'École, il est proposé de modifier les conditions de la Convention.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord sur les modifications de la Convention d'occupation reprise dans le dossier.

10). SJ3ACF - Affiliation au programme " Je Cours Pour Ma Forme " - Convention 2019 - Examen - Décision.

L'Administration communale de MORLANWELZ souhaite collaborer avec l'A.S.B.L. " Sport et Santé " en vue d'organiser des activités destinées à promouvoir la pratique sportive auprès des personnes souhaitant s'initier à la course à pied. La mise en place de cette collaboration permettra d'organiser sur le territoire de l'Entité de MORLANWELZ plusieurs modules d'initiation à la course à pied pour des débutants. Les sessions se dérouleront à raison de deux (2) séances par semaine et pendant douze (12) semaines chacune.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord sur la convention de partenariat 2019 reprise dans le dossier.

Service Tourisme - Rénovation - Patrimoine - Intercommunale - PGUI

11). TRPI - Marché de travaux - Fonds issus de l'activité Câble - Réalisation de projets d'investissements à la demande des associés - Dossier IDEA : BAT-146-DDT - Commune

de MORLANWELZ (IDEA) - Rénovation du Prieuré de Montaigu - Avenant N° 1 - Examen - Décision.

Pour rappel, en date du 24 octobre 2011, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA) a marqué accord sur l'utilisation du Droit de Tirage de la Commune de MORLANWELZ pour les travaux de rénovation du Prieuré de Montaigu.

Un marché de travaux a dès lors été lancé par IDEA en juin 2017.

Les modifications techniques suivantes doivent être apportées au marché :

- les démolitions des contre-cloisons qui habillaient l'entièreté des murs ont mis en évidence des fissures importantes et des pièces de bois en mauvais état nécessitant des placer des épingleages, de remplacer les pièces de bois par des éléments en béton et de couler une ceinture de béton sur une des deux ailes du bâtiment ;
- lors de la démolition de la couverture en ardoises de la toiture, il a été constaté qu'une partie plus importante que prévu de la charpente était à remplacer ;
- pour respecter le rapport du S.R.I. le caractère RF de certaines portes et cloisons doit être modifié ;
- le nombre de saignées dans les murs doit être limité. Une contre-cloison sera donc placée de manière ponctuelle afin de cacher une partie importante des techniques spéciales venant de la cave ;
- pour des raisons techniques liées à la mise en place de la scénographie du Musée, les tuyaux d'alimentation des radiateurs seront encastrés dans la maçonnerie.

Ces modifications constituent l'Avenant N° 1 qui est conclu en application des articles 37 et 80 de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 dès lors que ces modifications restent dans l'objet du marché.

Cet Avenant N° 1 implique une augmentation du montant initial du marché de 44.180,44 euros HTVA, soit 10,12 %, ainsi qu'une augmentation du délai d'exécution de soixante (60) jours calendrier.

Il était prévu qu'en date du 24 octobre 2018, le Conseil d'Administration d'IDEA décide d'approuver l'Avenant N° 1 et de le transmettre à la Commune de MORLANWELZ pour approbation.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cet Avenant N° 1 concernant le Prieuré de Montaigu.

12). TRPI - Marché de travaux - Fonds issus de l'activité Câble - Réalisation de projets d'investissements à la demande des associés - Dossier IDEA : BAT-146-DDT - Commune de MORLANWELZ (IDEA) - Rénovation du Prieuré de Montaigu - Avenant N° 2 - Examen - Décision.

Pour rappel, en date du 24 octobre 2011, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA) a marqué accord sur l'utilisation du Droit de Tirage de la Commune de MORLANWELZ pour les travaux de rénovation du Prieuré de Montaigu.

Un marché de travaux a dès lors été lancé par IDEA en juin 2017.

Les modifications techniques suivantes doivent être apportées au marché :

Description des travaux faisant l'objet de l'Avenant et des coûts y liés, travaux supplémentaires à réaliser :

- Considérant que le décompte AV2-13 – Remplacement du système de détection intrusion :
 - Montant total, y compris frais généraux : + 5.271,20 euros,
 - Considérant que le remplacement du système de détection intrusion existant par un système de détection équipé d'une alerte à distance et de capteurs doubles technologies. Le système existant n'ayant pu être récupéré comme initialement prévu au CSC ;
- Considérant que le décompte AV2-14 – Remplacement du système de détection incendie :

- Montant, y compris frais généraux : + 5.851,34 euros,
- Considérant que le remplacement du système de détection incendie existant par un système de détection incendie équipé d'une alerte à distance et de détecteurs optiques. Le système existant n'ayant pu être récupéré comme initialement prévu au CSC ;
- Considérant que le décompte AV2-15 – Nouvelle alimentation des éclairages extérieurs pour la scénographie :
 - Montant, y compris frais généraux : + 3.242,80 euros ;
- Considérant le décompte AV2-16, le CSC prévoyait une couche de plafonnage d'1 cm partout or il s'avère que vu l'état des murs, une couche plus épaisse sera nécessaire pour obtenir un résultat satisfaisant – Plafonnage sur murs anciens :
 - Montant, y compris frais généraux : + 3.049,20 euros ;
- Considérant que le plancher étant en mauvaise état et présentant de nombreuses inégalités, l'entrepreneur placera des panneaux OSB pour égaliser la surface afin d'accueillir les panneaux RF correctement :
 - Montants : + 4.791,60 euros ;
- Considérant que deux trappes RF sont nécessaires afin de pouvoir inspecter les combles perdues ultérieurement :
 - Montants : + 715,00 euros ;
- Travaux non réalisés :
 - Montant : - 2.450,00 euros.
- Montant TOTAL : + 20.471,14 euros.

13). TRPI - Marché de travaux - Fonds issus de l'activité Câble - Rénovation de la Gare de Carnières à 7141 MORLANWELZ (CARNIÈRES) - Cahier des charges et Convention de Superficie entre la Commune de MORLANWELZ et l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA) - Examen - Décision.

Rénovation de la Gare de Carnières - Projet global - Cahier des charges et Convention de Superficie. Budget communal de MORLANWELZ affecté au Projet du Droit de Tirage sous-secteur III.C (Câble) de 842.014,00 euros dont la Commune de MORLANWELZ dispose auprès de l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA).

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver le Cahier des charges ainsi que la Convention de Superficie.

14). TRPI (INTERCOM) - ACTV - Antenne Centre Télévision (ACTV) - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne " Antenne Centre Télévision (ACTV) ".

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à l'Assemblée Générale (AG) d'ACTV est composée de deux (2) membres parmi lesquels :

- un (1) au moins représente la majorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ,
- l'autre (1) la minorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ.

15). TRPI (INTERCOM) - AIOMS - Association Intercommunale d'Oeuvres Médico-Sociales (AIOMS) de MORLANWELZ - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

RECTIFICATIF ((RECTIF)) :

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l' " Association Intercommunale d'Oeuvres Médico-Sociales (AIOMS) de MORLANWELZ ". La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à l'AIOMS est composée de cinq (5) membres parmi lesquels :

- quatre (4) au moins représentent la majorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ, ((RECTIF))
- un (1) la minorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ. ((RECTIF))

16). TRPI (INTERCOM) AIS ABEM - Agence Immobilière Sociale ANDERLUES-BINCHE-ESTINNES-MORLANWELZ (AIS ABEM) A.S.B.L. - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

COMPLÉMENT ((COMPL)) :

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l'Agence Immobilière Sociale ANDERLUES-BINCHE-ESTINNES-MORLANWELZ (AIS ABEM) A.S.B.L.

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à l' AIS ABEM A.S.B.L. est composée de cinq (5) membres parmi lesquels : ((COMPL))

- quatre (4) au moins représentent la majorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ,
- un (1) la minorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ.

17). TRPI (INTERCOM) - ALE - Agence Locale pour l'Emploi (ALE) de MORLANWELZ - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l' " Agence Locale pour l'Emploi (ALE) " de MORLANWELZ.

La représentation POLITIQUE (pas obligatoirement du Conseil communal de MORLANWELZ mais mandaté par le Pouvoir politique) de MORLANWELZ à l' " Assemblée Générale (AG) de l'ALE " de MORLANWELZ est composée de dix (10) membres parmi lesquels :

- sept (7) représentent la majorité politique (PS) de MORLANWELZ,
- deux (2) représentant la minorité politique (100%Citoyen) de MORLANWELZ,
- un (1) représentant la minorité politique (M+) de MORLANWELZ.

18). TRPI (INTERCOM) Centre culturel de MORLANWELZ " Le Sablon " - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne le Centre Culturel de MORLANWELZ " Le Sablon ".

La représentation POLITIQUE (pas obligatoirement du Conseil communal de MORLANWELZ mais mandaté par le Pouvoir politique) de MORLANWELZ dans le Centre Culturel de MORLANWELZ " Le Sablon " est composée de dix (10) membres parmi lesquels :

- sept (7) représentent la majorité politique (PS) de MORLANWELZ,
- deux (2) représentent la minorité politique (100%Citoyen) de MORLANWELZ,
- un (1) représente la minorité politique (M+) de MORLANWELZ.

19). TRPI (INTERCOM) CLPS - Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) CHARLEROI-THUIN - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne le " Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) CHARLEROI-THUIN (CLPS) ".

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ au CLPS CHARLEROI-THUIN est composée de deux (2) membres parmi lesquels :

- deux (2) représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ.

20). TRPI (INTERCOM) CeRAIC - Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (CeRAIC) A.S.B.L. - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales

dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l' " A.S.B.L. Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (CeRAIC) ".

La représentation de MORLANWELZ est composée de deux (2) membre, un (1) homme et une (1) femme issus :

- soit tous les deux (2) du Conseil communal de MORLANWELZ,
- soit l'un (1) issu du Conseil communal de MORLANWELZ, et l'autre (1) du Conseil de l'Action sociale de MORLANWELZ,
- soit tous les deux (2) issus du Conseil de l'Action sociale de MORLANWELZ,
- et pas nécessairement un (1) de la majorité et un (1) de la minorité.

21). TRPI (INTERCOM) - Contrat de Rivière du Sous-Bassin Hydrographique de la Haine - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne le " Contrat Rivière du Sous-Bassin Hydrographique de la Haine ".

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ au " Contrat Rivière du Sous-Bassin Hydrographique de la Haine " est composée d'un (1) membre effectif et un (1) membre suppléant :

- un (1) EFFECTIF représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ,
- un (1) SUPPLÉANT représentant la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ.

22). TRPI (INTERCOM) - Espace Europe A.S.B.L. - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

COMPLÉMENT ((COMPL)) :

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l' " A.S.B.L. Espace Europe de MORLANWELZ ".

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à l' " A.S.B.L. Espace Europe de MORLANWELZ " est composée de six (6) membres parmi lesquels : ((COMPL))

- cinq (5) au moins représentent la majorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ,
- un (1) la minorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ.

23). TRPI (INTERCOM) HYGEA - Intercommunale de Gestion Environnementale (HYGEA) - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l'Intercommunale de Gestion Environnementale HYGEA.

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à l'Intercommunale de Gestion Environnementale HYGEA est composée de cinq (5) membres parmi lesquels :

- quatre (4) représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ,
- un (1) représentant la minorité politique (100%Citoyen) du Conseil communal de MORLANWELZ.

24). TRPI (INTERCOM) IDEA - Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement (IDEA) du Coeur du Hainaut - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement (IDEA) du Coeur du Hainaut

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à l'IDEA est composée de cinq (5) membres parmi lesquels :

- quatre (4) représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ,
- un (1) représentant la minorité politique (100%Citoyen) du Conseil communal de MORLANWELZ.

25). TRPI (INTERCOM) IMIO - Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO) - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l' " Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO) ".

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ chez IMIO est composée de cinq (5) membres parmi lesquels :

- quatre (4) représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ,

- un (1) la minorité politique (100%Citoyen) du Conseil communal de MORLANWELZ.

26). TRPI (INTERCOM) ISSH - Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH) - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

COMPLÉMENT ((COMPL)) :

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l' " Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH) " .

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à l'ISSH est composée de trois (3) membres parmi lesquels : ((COMPL))

- trois (3) représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ.

27). TRPI (INTERCOM) - ORES - Opérateur des Réseaux Gaz et Électricité (ORES) - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne l'Opérateur des Réseaux de Gaz et Électricité (ORES).

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ d'ORES est composée de cinq (5) membres parmi lesquels :

- quatre (4) représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ,
- un (1) la minorité politique (100%Citoyen) du Conseil communal de MORLANWELZ.

28). TRPI (INTERCOM) ORES - Assemblée Générale (AG) du 29 Mai 2019 - Examen - Décision.

L'Intercommunale ORES tiendra une Assemblée Générale (AG) le 29 Mai 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Présentation du rapport annuel 2018,
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 :
 - la présentation des comptes et des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent ainsi que du rapport de prises de participation,
 - la présentation du rapport du Réviseur,
 - l'approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2018 et l'affectation du résultat,
3. la décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2018,
4. la décharge au Réviseur pour l'exercice de son mandat en 2018,
5. Constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de " contact center " ,

6. Modifications statutaires,
7. Nominations statutaires,
8. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - Liste des associés.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 8.

29). TRPI (INTERCOM) Parc des Canaux et Châteaux - Maison du Tourisme - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne le " Parc des Canaux et Châteaux - Maison du Tourisme ".

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ pour le " Parc des Canaux et Châteaux - Maison du Tourisme " est composée de trois (3) membres parmi lesquels :

- trois (3) représentent la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ.

30). TRPI (INTERCOM) SWDE - Société Wallonne Des Eaux (SWDE) - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Décision.

Le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les Représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations en ce qui concerne la Société Wallonne Des Eaux (SWDE).

La représentation du Conseil communal de MORLANWELZ à la SWDE est composée d'un (1) membre :

- un (1) représentant la majorité politique (PS) du Conseil communal de MORLANWELZ.

31). TRPI (INTERCOM) SWDE - Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2019 - Examen - Décision.

La Société Wallonne Des Eaux (SWDE) tiendra une Assemblée Générale (AG) Ordinaire le 28 mai 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. le rapport du Conseil d'Administration (CA),
2. le rapport du Collège des Commissaires aux Comptes,
3. l'approbation des Bilan, Compte de Résultats et annexes au 31 décembre 2018,
4. la décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires aux Comptes,
5. l'élection de deux Commissaires-réviseurs,
6. les émoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée Générale (AG),
7. la nomination du Président du Collège des Commissaires aux Comptes,

8. l'Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGo) du 28 mai 2019.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à voter pour les points de 1 à 8.

32). TRPI (INTERCOM) SWDE - Assemblée Générale Extraordinaire (AGe) du 28 mai 2019 - Examen - Décision.

La SWDE tiendra une Assemblée Générale (AGe) Extraordinaire le 28 mai 2019.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Modification des articles 3,16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 46, 49 des statuts,
2. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2019.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à voter pour les points de 1 à 2.

33). TRPI (INTERCOM) A.S.B.L. Union des Villes et Communes de WALLONIE - Assemblée Générale Ordinaire (AGo) du 09 mai 2019 - Examen - Décision.

L'Union des Villes et Communes de WALLONIE (U.V.C.W.) tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGo) le 09 mai 2019 ayant à l'Ordre du Jour (OJ) les points suivants :

1. Comptes 2018 présentation, rapport du rapport du Commissaire, Thierry LEJUSTE, RSM, Réviseur d'entreprises,
2. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire, Budget 2018,
3. Désignation de réviseur (comptes 2019, 2020 et 2021),
4. Budget 2019.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 4 de l'OJ.

Bibliothèque

34). BIBLIOTHÈQUE - Convention de collaboration dans le cadre du stage " Robokids Academy " - Examen - Décision - Examen - Décision.

L'A.S.B.L. " SOS Dépannage " a développé un stage intitulé " Robokids Academy " visant à sensibiliser les jeunes, issus de milieu socioéconomiquement défavorisés, aux nouvelles technologies et à la programmation grâce à un support pédagogique adapté à leur âge et à la mise à disposition d'un robot à monter et à programmer.

Tout est gratuit.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver l'adhésion à ce stage et à pouvoir signer la Convention.

35). BIBLIOTHÈQUE - Adhésion de la Bibliothèque communale de MORLANWELZ au " catalogue collectif hainuyer " - Examen - Décision.

Une des conditions du Décret du 30 avril 2009 relatif au Développement des Pratiques de Lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et des Bibliothèques publiques est l'adhésion à un catalogue collectif sous peine d'être rétrogradé en catégorie 1 (la Bibliothèque communale encyclopédique de MORLANWELZ est en catégorie 3).

Le " catalogue collectif " regroupe les fonds de toutes les bibliothèques de la Province de HAINAUT et propose des fonctionnalités élargies, une base de données d'environ 2.000.000 de notices bibliographiques, permet de développer une politique d'acquisition de ressources numériques, de mettre en place un dispositif d'achat groupé.

Le " catalogue collectif " est une des missions de l'opérateur d'appui, en l'occurrence la Bibliothèque centrale du HAINAUT.

Le Conseil communal de MORLANWELZ en sa séance du 04 septembre 2017 a approuvé le principe d'adhésion à ce catalogue collectif. Depuis lors, un marché public a désigné la firme Decalog SIGB, Il faut aujourd'hui approuver cette adhésion au catalogue collectif.

Académie de Musique

36). ACMU - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive - Examen - Décision.

L'article 31 du Décret du 06 juin 1994 fixe le Statut des membres du Personnel subsidié de l'Enseignement Officiel Subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs au sein de l'Académie Communale de Musique de MORLANWELZ (ACMU).

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de déclarer les vacances d'emplois ci-dessous :

DÉFINITIFS :

- 1 emploi de professeur de violon 7 périodes,
- 1 emploi de professeur de musique de chambre instrum. 3 périodes,
- 1 emploi de professeur d'histoire de la musique 1 période,
- 1 emploi de professeur d'ensemble instrumental 2 périodes,
- 1 emploi de professeur de danse classique 3 périodes,
- 1 emploi de professeur de clarinette/saxophone 6 périodes.

Points ajoutés après la séance

Direction Générale

36.1 DG (SANTÉ) - Plan d'action locorégional (Province du Hainaut) - Projets pilotes « Soins intégrés en faveur des malades chroniques » - Plan d'Accompagnement Concerté Transversal (PACT) : dispositif interdisciplinaire de prise en charge des patients souffrant d'une maladie chronique dans la région du Centre - Projet pilote IDEA-Coeur de Hainaut--LA LOUVIÈRE--BINCHE--MORLANWELZ - Constitution en A.S.B.L. - Approbation d'adhésion de la Commune de MORLANWELZ pour poursuite du projet dans son chef - Examen - Décision.

Pour mémoire :

- Le Conseil communal de MORLANWELZ en sa séance du 25 septembre 2017 (CC/17/8/3) a ratifié la décision prise par le Collège communal de MORLANWELZ en date du 04 septembre 2017 (cc/17/33/3) sur l'accord de principe donné à IDEA-Coeur de Hainaut pour remettre le projet et plan d'actions, « PACT - Plan d'Accompagnement Concerté Transversal : Dispositif interdisciplinaire de prise en charge des patients souffrant d'une maladie chronique dans la région du Centre (Province du Hainaut) », au SPF Santé publique à titre de candidature, dans le cadre du Projet Pilote IDEA-Coeur de Hainaut--LA LOUVIÈRE--BINCHE--MORLANWELZ.
- Le 28 mai 2018 il avait été proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver la Convention conclue dans le cadre du plan d'action locorégional (Province du Hainaut)

pour les Projets Pilotes de « Soins intégrés en faveur des maladies chroniques ». Le Conseil communal de MORLANWELZ a approuvé cette Convention conclue dans le cadre du plan d'action locorégional (Province du Hainaut) pour les Projets Pilotes de « Soins intégrés en faveur des maladies chroniques » (CC/18/5/3).

Les participants au Projet Pilote ont décidé de se constituer en A.S.B.L. dont l'Assemblée constitutive se tiendra le 29 avril 2019 : « Plan d'Accompagnement Concerté Transversal A.S.B.L. ».

Dès lors dans l'attente des accords des différents Conseils communaux des trois Entités communales participantes (Groupe " autorités locales " : LA LOUVIÈRE (en cours), BINCHE (fait en attente retour Tutelle), MORLANWELZ (en cours)), dans un premier temps et pour éviter de perdre trop de temps d'autant qu'un subside fédéral doit être accordé, les participants hors Communes (Groupe " médecins ", Groupe " hôpital ", Groupe " aides à domicile ", Groupe " paramédicaux ", Groupe " pharmaciens ", Groupe " structure hébergement ", Groupe " associations de patients ", Groupe " santé ", Groupe " assureurs ", ont décidé de tenir l'Assemblée constitutive et de régulariser ensuite par rapport aux Communes.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de poursuivre la collaboration de la Commune de MORLANWELZ au PACT en approuvant la constitution en A.S.B.L.

Points à huis-clos.

Direction Générale

- 37). **DG (GRH) - Personnel communal - Désignation d'un Directeur Général faisant fonction (DGff) du vendredi 05 avril 2019 au lundi 08 avril 2019 inclus et du samedi 27 avril 2019 au dimanche 12 mai 2019 inclus (excepté le lundi 29 avril 2019) - ET - Désignation d'une Directrice Générale faisant fonction (DGff) du lundi 13 mai 2019 au dimanche 19 mai 2019 inclus - Information.**

Service Enseignement

- 38). **ENS(1) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 39). **ENS(2) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 40). **ENS(3) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 41). **ENS(4) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 42). **ENS(5) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 43). **ENS(6) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 44). **ENS(7) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**

- 45). ENS(8) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 46). ENS(9) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Interruption de carrière d'une institutrice maternelle, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 47). ENS(10) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 48). ENS(11) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité, à titre temporaire, à raison de 10 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 49). ENS(12) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 50). ENS(13) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 51). ENS(14) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire - Examen - Ratification.
- 52). ENS(15) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.
- 53). ENS(16) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en congé pour stage d'un directeur d'école - Examen - Ratification.
- 54). ENS(17) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de religion orthodoxe, à titre temporaire, à raison de 1 période/semaine - Examen - Ratification.
- 55). ENS(18) - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de religion orthodoxe, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 56). ENS(19) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine - Examen - Ratification.
- 57). ENS(20) - Écoles Fondamentales Mixtes de l'Enseignement communal de MORLANWELZ - Pacte pour un Enseignement d'Excellence - Première phase - Approbation des Plans de Pilotage en vue de leur présentation au Délégué au Contrat d'Objectifs (D.C.O.) avant l'adoption définitive de ceux-ci et la contractualisation entre le Pouvoir Organisateur (PO) et la Fédération WALLONIE-BRUXELLES d'un Contrat d'Objectifs - Examen - Décision.

En séance, le 29 avril 2019
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU